

Image not found or type unknown



Congé sabbatique et sécurité sociale / prise en charge mutuelle

Par **Julinka**, le **15/12/2008** à **10:42**

Bonjour,

Pourriez-vous me dire si pendant la période d'un congé sabbatique, le salarié en congé sabbatique est-il couvert par la sécurité sociale et est-ce que ces soins sont également pris en charge par sa mutuelle (s'il continue à cotiser)?

Merci de votre réponse,
bien à vous,
Julinka